Liseuses

Vous souhaitez lire des ebooks mais vous ne possédez pas de support de lecture numérique ? Vous pouvez désormais effectuer l'emprunt d'une liseuse à la Bibliothèque publique locale de Nivelles.

Il vous suffit d'être **en ordre d'inscription** dans l'une des bibliothèques ou dans l'un des bibliobus du réseau Escapages et d'être âgé(e) de **16 ans ou plus**.

L'emprunt de la liseuse implique l'acceptation et la signature de la charte de prêt des liseuses. Si vous avez moins de 18 ans, la charte devra être signée par un responsable légal.

Vous ne pouvez emprunter qu' **1** liseuse à la fois par carte.

L'emprunt de la liseuse s'effectue au rez-de-chaussée de la bibliothèque.

Quelle est la durée de prêt et celui-ci est-il payant ?

- Le prêt de la liseuse est gratuit et est effectué pour une durée de **6** semaines, renouvelable **1** fois de **6** semaines **sauf si celle-ci est réservée**.
- Le prêt et le retour de la liseuse se font tous les jours d'ouverture de la bibliothèque. Lors du retour, il y aura une vérification des éléments matériels rendus. Le retour ne sera pas accepté tant que tous les éléments ne seront pas restitués.

À combien s'élèvent les amendes de retard ?

- Le dépassement du délai de prêt entraîne la perception d'une amende de 0,05 € par jour ouvrable de retard.
- En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, et au-delà d'un mois de retard, une procédure de recouvrement sera engagée pour le montant correspondant à la valeur de la liseuse (et de ses accessoires). Il en va de même en cas de détérioration de l'appareil.

Peut-on réserver une liseuse ?

- La réservation d'une liseuse est possible uniquement lorsque toutes les liseuses sont en prêt.
- La réservation n'est pas comptabilisée parmi les 2 réservations autorisées. Vous pouvez donc réserver simultanément deux documents et une liseuse.

La liseuse est-elle vide lors de l'emprunt ?

- La liseuse est prêtée chargée d'ouvrages de différents genres littéraires (cliquez ici pour consulter la liste des livres). Ces œuvres appartiennent au domaine public et sont donc libres de droits. Vous pouvez ajouter les titres que vous souhaitez. Attention, **le téléchargement illégal est interdit** ! Au retour, les nouveaux titres ajoutés seront supprimés.
- Si vous désirez lire des ouvrages récents, vous pouvez en télécharger via Lirtuel. La plateforme de prêt numérique des bibliothèques publiques de Wallonie et de Bruxelles propose en effet à tout usager en ordre d'inscription dans l'une des bibliothèques ou dans l'un des bibliobus du réseau Escapages d'emprunter gratuitement jusqu'à 4 ebooks à la fois dans son catalogue de plus de 4 000 ouvrages, parmi lesquels figurent de nombreuses nouveautés.

La liseuse est-elle prêtée avec un équipement ?

- Oui. Lors de l'emprunt, vous recevez une pochette contenant une liseuse Kobo Aura, un étui de protection, un câble USB, un guide d'utilisation de la liseuse, un guide d'utilisation de Lirtuel, la liste des livres disponibles sur la liseuse.
- Vous n'êtes pas autorisé(e) à intervenir techniquement sur les liseuses prêtées par la bibliothèque. Une vérification aura lieu après chaque retour.
- En cas de problème concernant le fonctionnement de la liseuse, il vous est demandé de prévenir immédiatement la bibliothèque par téléphone ou par mail. En outre, vous vous devez d'informer la bibliothèque de tout incident ou de toute panne ayant affecté la liseuse.

- Vous vous engagez à manipuler l'appareil et ses accessoires avec précaution.

Si la liseuse est perdue ou détériorée ?

- Votre responsabilité est engagée par la signature de la charte de prêt des liseuses. Vous êtes dans l'obligation de restituer la liseuse dans l'état où elle vous a été prêtée. Si la liseuse est perdue ou détériorée, **vous êtes tenu(e) de la rembourser** (prix de la liseuse "Kobo Aura" : 119 €).
- En cas de perte du câble USB, le remboursement (15 €) ou le remplacement à l'identique sera demandé.